

## Compte rendu du Comité technique local du 28 novembre 2016

### Ordre du jour

1. Approbation du PV précédent
2. Point d'actualité sur l'évolution du réseau et des missions
  - PELP/PTGC/Secteurs fonciers
  - SPFE de Vannes/ réseau des SPF
  - Transfert du service Dépenses de l'Etat à la DRFIP 35
  - Création d'un pôle de recouvrement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive
3. Accueil sur rendez-vous (pour avis)
4. Pont naturels 2017 (pour avis) : dates proposées vendredi 26 mai et lundi 14 août
5. Modifications des horaires d'ouverture des trésoreries de Locminé, Malestroit et de la Paerie départementale (pour avis)
6. Questions diverses

### Pourquoi FO-DGFIP a préféré siéger à la 2<sup>ème</sup> convocation du CTL?

A l'ouverture du CTL les délégations CGT et Solidaires Finances Publiques du 56 ont tenu à travers une déclaration liminaire à rappeler au Directeur le combat mené depuis plusieurs mois par l'Intersyndicale **FO-DGFIP, CGT et Solidaires Finances publiques 56** pour la défense des services publics de proximité en

Morbihan. Ce combat continu dont le point d'ordre était la grève du 15 nov et le blocage du Centre des finances publiques de Pontivy, a réuni une belle mobilisation avec près de 30 % de grévistes dans le Morbihan dont une forte participation des cadres A+. Tout au long de ces mois de mobilisation, le soutien des élus locaux a été quasi unanime, le dernier étant celui de Mme le Maire de Pontivy, qui voit le service public déserté la sous-préfecture. Ces délocalisations à marche forcée ne seront pas sans incidences sur la vie de nos collègues, contraints d'effectuer des trajets supplémentaires et des journées de travail

allongées en conséquence. L'impact ne sera pas négligeable également pour les usagers, qu'ils soient d'Allaire, de Ploërmel, de Pontivy ou maintenant de Lorient, à compter de 2017, il n'y aura plus qu'une seule destination : Vannes et des déplacements fastidieux pour rencontrer leur administration fiscale de proximité.

Par ailleurs, une pétition réunissant près de 400 signatures recueillies sur le marché d'Etel en protestation à la fermeture de la trésorerie de Belz/Etel a été remise au Directeur en début de séance.

**FO-DGFIP 56** a tenu à réaffirmer au Directeur, son attachement aux actions qui ont fait l'objet de la démarche intersyndicale depuis de nombreux mois.

Néanmoins, après un 1<sup>er</sup> boycott du CTL, le 21 novembre, nous avons tenu à participer à cette 2<sup>ème</sup> convocation.

En effet, il nous paraissait plus qu'important à 2 mois du dépôt des demandes de mutation que l'administration nous apporte et apporte aux agents des éclairages et explications sur les différentes restructurations en cours ou à venir, sur les règles de transferts d'emplois et sur les dispositifs d'accompagnement (primes de restructuration).

Certes, l'instance du CTL s'apparente souvent à un monologue bien éloigné du dialogue social espéré, nous en sommes bien conscients.

Cependant, nous ne pouvons nous contraindre à faire uniquement de la figuration ou jouer régulièrement aux abonnés absents, pour **FO-DGFIP 56**, il est également de notre devoir de faire entendre notre mécontentement et les inquiétudes des personnels du Morbihan qui nous ont donné mandat pour les représenter.

### Evolution du réseau et des missions

En préalable, aux sujets du jour, il a été procédé à l'approbation du PV du CTL du 1 juillet 2016

### PELP/PTGC/SECTEURS FONCIERS

Ce projet consiste en la création simultanée d'un PELP (Pôle d'évaluation des locaux professionnels) et d'un PTGC (Pôle topographique de gestion cadastrale) départementaux qui seront implantés à Vannes et la création/transfert d'une cellule foncière (pour les locaux d'habitation) au sein des SIP de Vannes Remparts et de Lorient Sud. **Le tout, devant être opérationnel le 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

Actuellement, il existe 2 CDIF traditionnels qui gèrent la matière cadastrale d'une manière indépendante pour Vannes et Lorient, et 3 SIP (Auray, Pontivy et Ploërmel) qui ont intégré les agents et les missions cadastrales de leurs périmètres géographiques.

**Ce fonctionnement intégré ne sera pas remis en question par le nouveau projet départemental** qui vise à transférer les secteurs fonciers des CDIF de Vannes et Lorient vers les SIP, créant ainsi sur chacun des sites une seule cellule permettant, selon la Direction, une meilleure distribution des charges et une structure plus efficace !

*N'oublions pas également, même si plus personne en parle, que **la réforme foncière des locaux d'habitation est toujours à l'ordre du jour**. Alors que les services commencent juste à émerger de la réforme des locaux professionnels cela promet de beaux jours pour les services fonciers.*

**Pour FO DGFIP 56, la création de cellules foncières présente un avantage non négligeable : le maintien et la transmission du savoir faire au sein d'une même équipe.**

Force est de constater que la réforme CDI/CDIF est loin malheureusement de ce côté-là d'avoir apporté totale satisfaction. Les ex-agents du cadastre ont été répartis au hasard des réorganisations de services intégrés qui devenaient ipso-facto compétents pour la fiscalité cadastrale, en plus de l'IR, de la TH et de la RTV. Ces services pluri-compétents ont été vite surchargés. De plus, au fur à mesure des départs en retraite et des mutations, une grande fragilité est apparue dans la transmission du savoir, rendant la gestion cadastrale de plus en plus difficile. **Les secteurs d'assiette intégrés font de plus, l'amère constat d'être toute l'année en périodes de charges, sollicités constamment et n'ayant jamais de temps mort pour effectuer du travail de fond.** Et on voudrait en plus, leur rajouter en plus l'accueil sur rendez-vous !!

**Pour FO DGFIP 56, la mise en place et le maintien dans le Morbihan de 2 types de fonctionnement ne va pas arranger les choses, notamment pour les collègues des SIP d'Auray, Pontivy et Ploërmel qui vont demeurer dans des fonctionnements plus fragiles !**



Parallèlement à cette réorganisation, la Direction prévoit le recentrage des activités concernant les locaux professionnels sur un Pôle PELP unique basé à Vannes. De même, une nouvelle structure, le PTGC, déployée elle aussi sur Vannes regrouperait la mission topographique dans les mêmes conditions.

**Le PELP a vocation à prendre en charge la gestion des locaux professionnels** (locaux commerciaux, non commerciaux et industriels) pour l'ensemble du département. La volumétrie avancée par la direction fait état de 5068 déclarations pour 2015.

**Le PTGC regroupera l'activité topographique actuellement éclatée sur 5 résidences** permettant ainsi une meilleure mutualisation entre géomètres.

La volumétrie annoncée fait état de 11000 opérations foncières en 2015 et 3200 documents d'arpentage.

Pour **FO DGFIP 56**, il est évident que se profile derrière toutes ces restructurations, qui se voudraient opérationnelles ou stratégiques, une **nouvelle optimisation des effectifs. Recentrer, regrouper, restructurer n'a jamais permis d'améliorer le service rendu aux usagers.** Autant de questions que nous pourrions dans quelque temps poser aux usagers de Pontivy, Ploërmel et Lorient qui devront se rendre régulièrement à Vannes.

**Pour FO DGFIP 56, de nombreuses questions demeurent toujours sans réponse : quid des nouveaux locaux, des bureaux séparés pour les cadres B, des box de réception dédiés, des travaux prévus, des plans et modalités des déménagements, du volet RH et des primes ?**

**De plus, toutes ces restructurations soulèvent et imposent de nombreuses problématiques aux collègues concernés. Et ce n'est pas quelques primes qui vont : remplacer le temps perdu en transport, diminuer la journée de travail, simplifier les trajets ou faciliter la vie de famille.**

## **SPFE de Vannes et Réseau SPF**

La mission de l'Enregistrement actuellement exercée au sein de 2 pôles implantés dans les SIE de Lorient Nord et de Vannes Golfe a vocation en septembre 2017 à être transférée et fusionnée au sein d'un seul service le SPF de Vannes qui intégrera la composante Enregistrement et deviendra ainsi SPFE. Ce service prendra en charge et pour l'ensemble du Morbihan : les missions de l'enregistrement, les missions de gestion et de relance amiable des successions. La direction estime que les professionnels n'auront pas de mal à effectuer leurs démarches autrement, et que les renseignements généraux peuvent toujours être obtenus par d'autres biais pour les particuliers.

Un cadre B et 3 agents C sont impactés par cette restructuration et ont vocation à percevoir la PRS s'ils suivent la mission.

**FO DGFIP 56 regrette une fois encore la centralisation sur une seule résidence de services qui reçoivent une forte fréquentation du public.** Ainsi près de 12000 actes ou déclarations ont été déposés au Pôle enregistrement de Lorient Nord en 2015 et 17000 à Vannes.

Parallèlement à ce transfert, le SPF de Pontivy a vocation à rejoindre le SPF de Lorient et le SPF de Ploërmel celui de Vannes.

A noter que seuls les SPF de Lorient 1 et 2 fusionneront au 1<sup>er</sup> sept 2017.



## Transfert du service Dépenses de l'Etat à la DRFIP 35

La direction nous a présenté le projet de transfert du service Dépenses vers la DRFIP 35 (Rennes). Ainsi la gestion du bloc 2 constitué des dépenses des ministères de l'écologie et de l'agriculture pour l'ensemble de la Bretagne sera transférée à la DRFIP de l'Ille et Vilaine à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017**. Dans un premier temps, compte de nombreuses contraintes informatiques et comptables, une grosse partie de la gestion demeurera dans le Morbihan. Le volet Recettes suivra également le volet Dépenses et sera lui aussi transféré. Certaines activités comme la gestion de la taxe sur les carburants seront reprises par le service de la comptabilité.

**Le volet emploi de ce transfert est estimé à 5 agents : 3 B et 2 C. Il est précisé que les agents du Morbihan ne suivront pas la mission et auront vocation à rejoindre le service des Recettes non fiscales.**

## Création d'un pôle de recouvrement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive

En compensation de cette perte de mission et d'emploi, la DDFIP du Morbihan assurera à compter du 1<sup>er</sup> jan 2017 à titre expérimental la prise en charges des taxes d'aménagement et des redevances d'archéologie préventives émises par les DDTM du Morbihan et de l'Ille et Vilaine et restera comptable assignataire des prises en charges des titres des Côtes d'Armor et du Finistère.

Le volume d'emplois de cette mission a été arrêté à 3 agents C. Cette mission sera gérée par le service des Recettes non fiscales et permet de compenser en quelques sortes les pertes d'emplois liées au transfert du service Dépenses.

Ces « nouveaux » emplois seront proposés en priorité aux agents de l'ancien service Dépenses.

**Malgré la restructuration, aucun changement de résidence n'étant constaté, les agents n'auront pas vocation dans ce cas à toucher la prime de restructuration.**

### Accueil sur rendez-vous

**Pourquoi rendre un avis au CTL sur une proposition d'expérimentation sur les SIP de Vannes sur ce qui semble être la nouvelle usine à gaz proposée par la DGFIP ?**

Rappelons tout d'abord que ce nouveau dispositif a été présenté à nos représentants nationaux lors du CTR du 3 mai 2016. **FO DGFIP s'était abstenu de donner un avis tant le projet paraissait flou !** A juste raison d'ailleurs car 9 mois plus tard, l'accouchement de cette nouvelle usine à gaz est vraiment difficile et on y voit toujours pas plus clair!

La fiche présentée par la Direction est loin d'être précise, l'application informatique ne semblerait pas opérationnelle et les modules de formation non finalisés. Beaucoup, beaucoup trop d'incertitudes et de précipitations encore une fois, pour une expérimentation qui ne semble pas nécessaire. **FO DGFIP considère que si l'accueil sur rendez-vous peut constituer une petite amélioration en termes de conditions de travail, il ne doit en aucun cas se substituer à l'accueil généraliste quotidien.** L'accueil sur rendez-vous est d'ailleurs pratique courante pour beaucoup de services, nul besoin de mettre en place un logiciel de planification des rendez-vous. Le téléphone et le mail, voire e-contacts remplissent déjà toutes les conditions nécessaires, mais il est vrai que nos ministères sont bien loin de la réalité quotidienne des services.

**Non, l'idée serait plutôt d'inciter les usagers à prendre rendez-vous en donnant une importance toute significative à leur demande et en instituant un nouveau cadre pour ensuite les rappeler par téléphone et les dissuader de venir au rendez-vous.**

Voilà, peut être un habile moyen pour rendre plus acceptable la disparition des nombreux services de proximité !



### Ponts naturels 2017

2 dates de ponts naturels étaient proposées par la Direction, le **vendredi 26 mai** et le **lundi 14 août**.

Les propositions 2017 laissant peu de marges de discussion : **FO DGFIP 56** et **CFDT** ont voté pour

## Modifications des horaires d'ouverture des trésoreries Locminé, Malestroit et de la Paerie

Les trésoreries de Locminé, Malestroit et la Paerie départementale souhaitaient une modification des horaires d'ouverture des postes comptables au public. Locminé demandant la fermeture le vendredi, Malestroit demandant la réduction d'une demi-heure le jeudi midi, et la Paerie demandant la modification des horaires d'ouverture du matin.

**Vote :**

**La CFDT a voté contre les 3 propositions. FO DGFIP 56 a voté contre les propositions de Locminé et de la Paerie et pour la proposition de Malestroit afin d'optimiser la pause méridienne des agents.**

## Questions diverses

### Primes de restructurations (PRS) pour les différents services concernés

Suite aux différentes et nombreuses restructurations de service, la question a été posée à la direction sur les différentes modalités, montants et bénéficiaires des primes de restructuration.

Il nous paraît en effet essentiel que les représentants du personnel dans l'intérêt des collègues puissent avoir une communication objective sur les PRS attribuées aux personnels.

La note RH1A 2016/01/6269 en précise l'application à la DGFiP.

Ainsi en fonction des distances entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative, le montant de la PRS peut varier fortement passant de 2480 € (pour une distance comprise entre 10 et 20 kms) à 8755 € (pour une distance > à 40 kms et s'il n'y a pas d'enfant à charge) voir même 12855 € (en cas d'enfant à charge) ; ces montants étant prévus dans les cas où il n'y a pas de changement de résidence familiale.

En cas de changement de résidence familiale, ils ne restent que 2 taux quel que soit le kilométrage : 12855 € sans enfant à charge et 15000€ avec enfant à charge.

En complément, et si la restructuration implique une reconversion professionnelle (avec stage) l'agent peut percevoir une prime allant de 500 € à 1500 €.

Bien que les restructurations se réalisent à marche forcée depuis plus d'un an, **FO DGFiP** constate que ce n'est qu'au Groupe de Travail indemnitaire du 22 novembre dernier que la Direction Générale a enfin apporté des précisions sur le volet mobilité fonctionnelle de la PRS.

### Services en difficulté

**Les représentants du personnel ont interpellé une nouvelle fois la Direction sur plusieurs services en difficulté, notamment la Trésorerie de Vannes Ménimur et les services de Pontivy.** Les récentes visites de service dans le cadre du CHS CT ont mis en évidence un véritable ras le bol et des souffrances au quotidien pour les personnels de ces services.

Ces dossiers seront d'ailleurs à l'ordre du jour du prochain CHS CT de décembre.

La direction réaffirme faire tout son possible dans l'accompagnement de Vannes Ménimur, et précise qu'un nouvel « appui tactique » sera mis en œuvre prochainement. A quelques semaines de l'intégration de la Trésorerie d'Elven, nous restons cependant dubitatifs sur ces nobles intentions. **Rappelons qu'il y a quelques mois encore, la Direction semblait découvrir le sujet et qu'il a fallu une fiche de signalement des agents du service pour que l'accompagnement se mette enfin en marche.**

**Sur Pontivy, la Direction semble plus pragmatique voire étonnée que nos collègues soient en souffrance.**

Mais peut-être a-t-elle mal lu les résultats de la dernière grève sur Pontivy, **75 % de grévistes sur Hôtel des Finances, ça pose pourtant de réelles questions ??**

**Régulièrement pourtant les agents de Pontivy se font entendre, régulièrement également nous remontons leurs préoccupations et leurs demandes et que constatons-nous ?** Pas grand-chose, rien ne bouge, on cherche de faux prétextes, on invoque une résidence peu demandée en mutation, **il faudra là aussi un clash plus sérieux, une interpellation plus musclée pour que la Direction daigne enfin entendre les protestations de nos collègues de Pontivy.**

**Vos représentants FO DGFiP 56 au CTL du 28 novembre 2016**

***Elus : Patrick Ravache, Frédéric Piquemal***



**Vous souhaitez plus de renseignements, vous souhaitez adhérer à FO DGFiP 56, n'hésitez pas à nous contacter.**

**Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques**

**Section du Morbihan**

**35 Bd de la Paix**

**56019 VANNES Cedex**

**tél : 06 80 90 22 02 ou mail : [fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr) - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>**